

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 767

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 767 21 mars 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 50 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Point de vue:
Ernest Bollinger
Jeanlouis Cornuz

L'Etat efficace

Devenir à la mode: voilà bien la pire aventure qui puisse arriver à une idée ambiguë, ni entièrement bonne, ni totalement mauvaise. En vogue, l'idée passe partout, sans faire l'objet de l'interprétation nuancée qu'exigerait son caractère équivoque; et puis, le temps de l'engouement passé, l'idée est abandonnée, d'un bloc, comme une banale rengaine.

Mode, démode: sort commun à bien des idées, ni plus sottes, ni moins utilisables que d'autres, mais prématurément usées par une application sommaire. Voyez les projets de nationalisation — ou de privatisation selon les pays. Voyez aussi, chez nous, toutes ces propositions d'analyses des structures administratives.

La mode s'en étend dangereusement: Hayek a passé la ville de Zurich aux rayons X de l'analyse des systèmes (et déniché 125 millions d'économies annuelles); la Confédération est présentement en proie aux études de rationalisation du projet «Effi» (= augmentation de l'efficacité); le professeur Germann scrute l'organisation de la Régie fédérale des alcools.

Bref, une idée à la mode que celle de ces coups de sonde dans les abysses administratives. Le but, pas toujours avoué bien sûr, de telles opérations, à savoir des économies de personnel, a motivé jusqu'à tout récemment une opposition systématique de la gauche à des propositions faites le plus souvent par la droite la plus allergique à la fonction publique et à l'appareil administratif de l'Etat.

Opposition juste et fautive à la fois. Juste dans la mesure où l'effet recherché par de tels efforts de «rationalisation» correspond bien à des suppressions de postes. Mais fautive en même temps, dans la mesure où cette suppression ne signifie pas for-

cément diminution de personnel, mais le plus souvent déplacement de forces d'une unité administrative à l'autre.

Or, traditionnellement, les organisations — et pas seulement celles de secteur public — ont horreur des mouvements internes. Toutes les hiérarchies se maintiennent grâce à un équilibre chèrement acquis, dont la stabilité devient une fin en soi. Les grands et les petits chefs ont — ou croient avoir — le poids des effectifs qu'ils commandent et des structures qu'ils dirigent. Sans compter que le blocage des premiers a encore renforcé la rigidité des secondes.

Comme par hasard, les partisans du «stop» des fonctionnaires se retrouvent aujourd'hui pour réclamer l'assouplissement des structures qu'ils ont précisément contribué à bloquer. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour dire seulement non, et pas mal de mandataires socialistes l'ont compris. Car enfin, il s'agit de donner aux administrations publiques un instrument analogue à celui dont les personnes physiques et morales ne se privent pas. Comme les individus qui vont chez leur psychiatre, les sociétés qui consultent un conseil d'entreprise le font pour s'entendre dire tout haut — et à grands frais — ce qu'elles n'osent s'avouer tout bas. En recourant au même type de services, les administrations reconnaissent simplement qu'elles ne trouvent pas en elles-mêmes les ressources voulues pour se régénérer. Constatation lucide d'une situation nullement honteuse.

Faut-il adorer Hayek, quitte à le brûler plus tard, quand il ne sera plus à la mode? Pas davantage qu'il ne convient de repousser a priori toutes ses interventions ou celles de ses innombrables confrères plus ou moins qualifiés. La gauche, qui veut avec raison donner une réponse constructive à l'idéologie du «moins d'Etat», a tout intérêt à ce que l'Etat fonctionne le plus efficacement possible, et remplisse au mieux sa mission de service public.

Y. J.